

VILLE DE GASSIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le : sept août

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 août 2024

PRÉSENTS : MM. Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Florence BEC, Florian MARQUES, Sébastien BRUNO.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	22
présents	12
votants	17

Absents ayant donné pouvoir :

*Madame Sylvie BRUNET à Madame Agnès MARTIN
Madame Chantal SIMONI à Madame Elisabeth DIGNAC
Monsieur Philippe MURET à Madame Anne-Marie WANIART
Madame Caroline FUCHS à Monsieur Sébastien BRUNO
Madame Mélanie CASCANT à Séverine VILLETTE.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture	
le :	08/08/2024
et de la publication sur le site internet	
le :	08/08/2024

Absents : *MM. Hervé BERNE, Karim JERIBI, Grégory HERMELIN, Anthony AMSTER, Solène PESCH.*

Secrétaire de séance : *Madame Séverine VILLETTE.*

N° 24/71

OBJET : SPL ID 83 – RAPPORT D'ACTIVITÉS – EXERCICE 2023 ET PLAN D' ACTIONS 2024

Madame Agnès MARTIN, Adjointe au Maire, expose :

La Commune de Gassin adhère depuis le 28 août 2014 à la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 ».

Conformément à l'article 1524-5 du CGCT, les membres de l'assemblée délibérante des communes membres d'une SPL sont tenus de se prononcer sur le rapport d'activités qui lui est communiqué au moins une fois par an.

Il est demandé aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce rapport d'activités pour l'année 2023 et le plan d'actions 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur,

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 24/71 DU 7 AOÛT 2024 (SUITE)**

-PREND ACTE du rapport d'activités 2023 et du plan d'actions 2024 de la SPL ID83.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART


La secrétaire
Séverine VILLETTE

